



DaziT: l'essentiel en bref

L'Administration fédérale des douanes (AFD) joue un rôle essentiel dans le trafic transfrontalier des marchandises et contribue largement à la compétitivité de la place économique suisse. Plus de 60 % des marchandises sont exportées vers l'Union européenne (UE) ou importées de cette zone. Pourtant, la Suisse reste l'un des derniers pays d'Europe centrale et occidentale à maintenir une frontière douanière. Il est donc d'autant plus important pour les entreprises qui déploient leurs activités commerciales à l'étranger de pouvoir bénéficier de processus douaniers efficaces, garantissant simplicité et rapidité lors du franchissement de la frontière.

Le programme DaziT est lancé dans le but de numériser l'ensemble des processus douaniers d'ici à 2026 et, par conséquent, de simplifier et d'accélérer encore le franchissement de la frontière. Il vise notamment à permettre aux clients de l'AFD d'accomplir les formalités douanières partout et en tout temps et à décharger ainsi les milieux économiques en abaissant les coûts des procédures douanières (coûts réglementaires). En outre, des contrôles plus efficaces augmenteront la sécurité dans le trafic international des marchandises.

Le programme DaziT se déroulera par étapes, de 2018 à 2026. Un crédit de quelque 400 millions est sollicité pour sa réalisation. Il sera divisé en quatre tranches, qui seront libérées en fonction de l'avancement des travaux.

Le nom du programme se compose de «dazi», le mot romanche désignant la douane, et de l'initiale de «transformation». Il contient également le sigle «IT», l'abréviation du terme anglais *information technology* (technologie de l'information), qui renvoie au rôle central de l'informatique dans le programme.

Contexte

La numérisation avance à grands pas dans les milieux économiques. Les innovations technologiques telles que l'intelligence artificielle, le transport de marchandises par drone, l'impression 3D ou la mise en circulation de voitures sans conducteur transformeront l'économie et la société de manière extrêmement rapide et durable. Elles poseront également des défis importants à l'AFD et aux autres acteurs concernés.

Les formalités qui doivent être remplies lorsque des marchandises ou des personnes franchissent la frontière ne reflètent plus l'étendue des possibilités technologiques actuelles. Tant les milieux économiques que le monde politique exigent des solutions conviviales et efficaces qui font appel aux capacités de l'informatique moderne. Il s'agit notamment de simplifier et d'accélérer la procédure douanière applicable à l'importation et à l'exportation de marchandises. Près de 750 000 personnes, 350 000 voitures de tourisme et 20 000 camions franchissent chaque jour la frontière suisse. Les travaux administratifs ordinaires accaparent aujourd'hui de précieuses ressources à l'AFD. Il serait urgent d'en disposer pour renforcer les contrôles et mieux gérer les situations extraordinaires qui se présentent dans le domaine de la circulation des personnes ou de la migration.

Feuille d'information concernant le programme DaziT

Dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, l'AFD doit et veut affronter ces changements et exploiter les chances offertes par la numérisation. Élément clé du passage de la douane à l'ère numérique, le programme DaziT repose sur trois principes stratégiques de l'AFD, à savoir l'ajustement flexible à l'interlocuteur, le renforcement de la fonction de sécurité et de contrôle et le renforcement des poursuites pénales. En outre, le programme contribue à améliorer le service à la clientèle et à augmenter la sécurité à la frontière suisse.

Contenu du programme

Le programme DaziT induira des changements importants pour l'AFD. La numérisation systématique des formalités douanières passera nécessairement par un renouvellement complet de l'environnement informatique et des processus opérationnels de l'AFD.

Le programme DaziT est composé de sept projets, qui reposent sur des objectifs stratégiques et font le lien avec le pilotage budgétaire:

- Le *volet A, «Pilotage et transformation»*, sert au pilotage de l'ensemble du programme. Il comprend également la gestion de la transformation. Celle-ci garantit le respect des intérêts et des objectifs supérieurs de l'AFD et fixe le cadre dans lequel les contenus ayant trait à l'organisation devront être mis en œuvre à l'intérieur des divers projets spécialisés.
- Le *projet B, «Fondements»*, porte sur la mise en place des bases techniques de DaziT, autrement dit sur les fondements du nouvel environnement informatique de l'AFD.
- Le *projet C, «Portail et client»*, comprend la création du portail électronique. Les clients pourront ainsi accéder à tous les services de l'AFD de façon numérique, sûre et simple, partout et en tout temps.
- Le *projet D, «Refonte de la gestion du trafic des marchandises»*, porte sur une application spécialisée unique pour le dédouanement des marchandises et sur la numérisation intégrale des processus applicables à l'importation, à l'exportation et au transit des marchandises. Ce projet ne permettra pas seulement de simplifier et d'accélérer les procédures à la frontière, mais constituera également une condition essentielle pour une meilleure surveillance des flux de marchandises.
- Le *projet E, «Refonte de la perception des redevances»*, traite du renouvellement et de la modernisation nécessaires dans le domaine des redevances sur le trafic routier et dans celui des impôts à la consommation. Les systèmes actuels de la Régie fédérale des alcools sont également concernés par ce remaniement.
- Le *projet F, «Services partagés»*, porte sur la numérisation de processus transversaux internes à l'administration (par ex. les procédures d'autorisation ou la gestion des ressources). À l'avenir, ces processus pourront se dérouler au sein de l'AFD selon des critères uniformes et sur une base électronique.
- Le *projet G, «Contrôle et résultat»*, comprend l'amélioration fonctionnelle des applications destinées au pilotage des engagements du personnel opérant à la frontière (par ex. système d'aide à l'engagement) ainsi que des applications relatives à la documentation centralisée, commune et uniforme des activités de contrôle (y c. des résultats de ces activités) exécutées par le Corps des gardes-frontière, les sections antifraude douanière et la douane civile.

Objectifs du programme

Le programme DaziT simplifiera considérablement les opérations et la communication entre l'AFD et ses clients. Les voyageurs pourront par exemple utiliser un smartphone, une tablette ou un autre instrument de ce genre pour déclarer en douane les marchandises qu'ils ont achetées à l'étranger, et ce peu importe l'heure ou l'endroit où ils se trouvent. Les professionnels pourront accéder en tout temps aux dossiers qu'ils ont auprès de l'AFD et utiliser les données y figurant sur des transactions en cours ou terminées. Les milieux économiques bénéficieront eux aussi de simplifications, puisque des solutions informatiques compatibles avec celles de l'UE seront créées.

Feuille d'information concernant le programme DaziT

La sécurité sera aussi renforcée grâce à ce programme, car davantage de ressources seront affectées aux contrôles portant sur les échanges de marchandises et la circulation des personnes, deux secteurs qui sont en pleine croissance. La meilleure accessibilité des données permettra en outre d'affiner l'analyse des risques et, partant, d'effectuer des contrôles encore plus ciblés. Le fait que les données puissent être consultées quel que soit le lieu où se trouve leur utilisateur accroîtra également la souplesse et l'efficacité des contrôles mobiles. Enfin, ces données pourront être échangées plus rapidement avec des partenaires tant indigènes qu'étrangers.

DaziT vise à introduire des processus simples et efficaces au sein de l'administration. Des investissements et une augmentation temporaire du personnel seront nécessaires dans la première phase du programme. À partir de 2023, la hausse de la productivité générée par la mise en œuvre de DaziT permettra de réduire d'environ 20 % les coûts administratifs de l'AFD dans les domaines concernés.

Le programme DaziT en chiffres

7	Le programme DaziT est composé de sept projets, qui reposent sur des objectifs stratégiques et font le lien avec le pilotage budgétaire.
8	Le crédit d'ensemble alloué au programme DaziT se subdivise en huit crédits d'engagement, qui seront libérés progressivement, en quatre tranches, en fonction de l'avancement des travaux.
9	Le programme DaziT se déroulera sur une période de 9 ans.
20	L'augmentation de la productivité générée par la mise en œuvre de DaziT est estimée à 20 %.
24	Le programme DaziT prévoit la création d'un portail Internet qui permettra aux clients de s'acquitter de leurs obligations envers la douane en tout temps et en tout lieu.
30	D'ici à l'achèvement du programme DaziT, les applications informatiques centrales de l'AFD auront plus de 30 ans.
80	À l'heure actuelle, l'environnement informatique de l'AFD comprend 80 applications spécialisées.
1500	Le programme DaziT influera sur les tâches de quelque 1500 EPT de l'AFD.
2026	La mise en service complète du nouvel environnement informatique est prévue pour la fin de l'année 2026.
4900	Avec ses 4900 collaborateurs, l'AFD exécute toutes les tâches liées au franchissement de la frontière par des marchandises ou des personnes.
20 000	Chaque jour, 20 000 camions franchissent la frontière suisse.
750 000	Chaque jour, 750 000 personnes franchissent la frontière suisse.
22 000 000	Chaque année, l'AFD traite dans le trafic des marchandises de commerce près de 22 millions de déclarations en douane d'importation et quelque 7 millions de déclarations en douane d'exportation.
125 000 000	Dans le domaine du trafic transfrontalier des marchandises, le programme DaziT devrait permettre aux milieux économiques de réaliser des économies de quelque 125 millions.
393 000 000	Un crédit d'environ 400 millions est sollicité pour la réalisation du programme DaziT.
479 000 000	Selon une étude menée à la demande du Secrétariat d'État à l'économie, les charges administratives qui pèseront sur les entreprises en raison de la procédure douanière d'importation et d'exportation de marchandises à titre définitif représenteront 479 millions par an.
21 500 000 000	Les recettes de l'AFD, qui se sont élevées à 21,5 milliards en 2015, représentent près du tiers de celles de la Confédération.

État: février 2017